

INFORMATION AUX PARENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTÉGRÉ AU RTC

Procédure du parent/élève pour se procurer son droit de transport du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) est la suivante :

L'élève doit valider son droit du transport intégré au RTC à *partir du 20 août 2021* sur son [laissez-passer 2021-2022](#) du Centre de services scolaire de la Capitale

The image shows a digital form for a 'laissez-passer'. It has a blue header with the word 'MATIN'. Below it, the address is listed as '1900, coté Québec (Québec) G1N 3Y5'. A red box highlights the 'AM - Droit (RTC) (Intégré) - Pour plus de détails, veuillez consulter le site du RTC en cliquant [ici](#).' section. Below this is a section for 'FIN DE JOURNÉE' with a similar highlighted field for 'PM - Droit (RTC) (Intégré) - Pour plus de détails, veuillez consulter le site du RTC en cliquant [ici](#).'

Lorsque le Droit (RTC) (Intégré) apparaît sur le laissez-passer du Centre de services scolaire de la Capitale, la procédure est la suivante :

- > Se présenter à l'un des deux (2) centres d'information du RTC :
 - 720, rue des Rocailles, Québec G2J1A5
 - 884, rue Saint-Joachim, Québec G1R 1X1
- > Présenter une pièce d'identité, donner son code postal, son no. de fiche et son centre de services scolaire;
- > L'agent sur place validera l'admissibilité de l'élève au transport en commun via l'application/site internet du Centre de service scolaire [TROUVER MON AUTOBUS](#)

Pour l'élève n'ayant pas de carte OPUS avec photo :

- > Compléter le formulaire de demande de carte OPUS avec photo, remis par l'agent sur place
- > Prendre photo pour création du dossier et de la carte OPUS
- > Payer les frais de 15 \$ pour la production de la carte OPUS
- > Encodage du titre scolaire sur place. Le titre scolaire permet des déplacements illimités sur tous les parcours du RTC, du lundi au vendredi, dès le premier jour d'école, jusqu'au 30 juin.

Pour l'élève ayant une carte OPUS avec photo :

- > Encodage du titre scolaire sur place, sur la carte OPUS de l'élève. Le titre scolaire permet des déplacements illimités sur tous les parcours du RTC, du lundi au vendredi, dès le premier jour d'école, jusqu'au 30 juin.